

JL
255
A55A93
1936





Bibliothèque Nationale du Québec



L'Honorable Adélard Godbout
Premier Ministre

«Nos adversaires ne comprennent rien à notre programme parce qu'ils ne comprennent rien aux besoins

«...ce!»

(...out à L'Islet, le 19 juillet 1936.)

AVEC
GODBOUT

est venue l'heure

du **CULTIVATEUR**
de l'**OUVRIER**
et de la **JEUNESSE**

JL
255
A55A93
1936

LE PROGRAMME



LE MINISTRE DE LA VOIRIE

En 1924, l'honorable M. Côté était élu député de Bonaventure par une majorité de 1635 voix. Il fut réélu par acclamation en 1927, en 1931 par 1190 voix, et le 25 novembre 1935 par une majorité augmentée de 1810 voix. Le 1er mai 1936, il était élu bâtonnier du barreau du Bas St-Laurent.

L'honorable M. Côté fut nommé ministre de la Voirie le 13 mars 1936; démissionna le 10 juin avec ses autres collègues du Cabinet, et fut nommé de nouveau ministre de la Voirie le 27 juin 1936.

Depuis le jour où, en 1890, le comté de Bonaventure a élu l'honorable M. Honoré Mercier, le parti libéral n'y a remporté que des victoires, aux élections fédérales et provinciales. Le nouveau ministre a donc maintenu la tradition de son parti et ses électeurs verront avec plaisir que leur fidélité au drapeau libéral est bien récompensée.

"De bonnes routes, facilitant l'accès aux marchés, sont essentielles au progrès de l'agriculture."

(M. Pierre-Emile Côté)

Je pourrais aborder tout de suite mon sujet et vous exposer les articles du programme d'action sociale et politique que nous exécuterons quand les électeurs auront définitivement choisi leurs gouvernants; mais s'il est impossible d'aménager un pont avant de l'asseoir sur des piles, pourquoi serait-il plus logique de vous exposer un programme législatif sans vous dire certaines des raisons profondes qui ont guidé notre étude et déterminé nos conclusions. Il serait injuste pour nos collègues et les hommes vaillants de l'armée libérale de prétendre que ce programme, mûri de force en pièce close, soit le fruit d'une journée, d'une semaine ou même d'un mois de recherches: c'est au contraire, dans sa forme nécessairement succincte et, sans doute, incomplète, la synthèse de tous les projets qui sont nés, en ces dernières années, de nos débats amicaux. Les réformes que nous proposons aujourd'hui, dans l'ordre social ou dans le domaine administratif, je ne prétendrai certes pas que nul avant nous n'y a pensé, ni même que la juste critique de nos adversaires (je ne parle pas évidemment des écarts de langage d'un certain clan oppositionniste, mais des remarques de nos collègues plus sincères et moins emportés), je ne dirai pas que certaines critiques ne nous ont pas permis quelquefois d'achever un travail commencé, de compléter une solution imparfaite, de mieux poser un problème difficile; mais je sais — et vous le constaterez vous-mêmes — que l'essentiel de ce programme vient de nos propres efforts et exprime une doctrine que mon gouvernement oppose aux dangereuses promesses, aux engagements téméraires, aux menaces inconsidérées qui, à une heure difficile, semblent devenus les

mes des groupes d'opposition. Mon intention, ce soir, est d'oublier que, dans notre province réputée pour son respect de l'ordre, au sein de notre vaillant petit peuple, des hommes aient voulu servir leur ambition politique en faisant le jeu — inconsciemment sans doute, mais avec quel aveuglement — des agents communistes qui, en d'autres pays armés d'une culture plus ancienne que la nôtre, ont si habilement capitalisé les souffrances et les aspirations les plus légitimes du travail.

La leçon de six années de crise économique

Six années d'inquiétude, pendant lesquelles chacun de nous s'est trouvé perdu en lui-même, comme si un trop grand nombre de problèmes avaient brouillé son regard intérieur, cette longue période de malaise a détruit bien des choses que nous pensions durables, mais elle a mis à leur place les éléments d'une renaissance, les cadres d'une société nouvelle, la matière de la cité future. Quel homme, à qui la Providence a confié la tâche un peu terrifiante de faire les lois, n'a pas constaté au cours des dernières années une révolution, surtout chez la jeunesse, des anciennes manières de concevoir et d'accepter la vie? Bien avant qu'il y eût des politiciens, dans notre province et ailleurs, pour canaliser ce courant social, nous avons reçu de la plus haute autorité doctrinale au monde cet avertissement lumineux, qui était aussi un mot d'ordre: "La crise est dans l'homme". Il est possible que le législateur ait manqué de vigilance, n'ait pas assez tôt les réformes qui s'imposent.

DE M. GODBOUT

gences de l'homme nouveau devant des lois confectionnées pour un autre âge. Il est possible que la plus grande puissance de notre époque, celle de l'argent, ait outrepassé ses droits et faussé son propre rôle. Il est possible enfin que nous, agriculteurs, ouvriers, commerçants, fonctionnaires, nous ayons à notre tour, dans ce tournoi d'abdications et d'oublis, négligé nos devoirs pour ne songer qu'à nos exigences. A l'heure où je vous parle, mes chers amis, plusieurs équivoques disparaissent, qui pendant si longtemps nous avaient divisés. Il y a des réformes en profondeur que l'Etat, ni ses lois, ni sa police, n'ont le pouvoir d'accomplir, mais que chacun de nous peut faire silencieusement en lui-même. Il y en a d'autres au contraire, non moins profondes, non moins essentielles, que le législateur doit accomplir.

Par sa géographie particulière, son climat et les richesses de son sous-sol, notre province est naturellement vouée à la production des matières premières. Par tempérament, par éducation, par vocation, notre peuple doit rester un peuple d'agriculteurs. N'oublions jamais que le rôle de terrien n'est pas simplement un sujet de discours, mais une nécessité économique et, mieux encore, une nécessité sociale. Notre histoire des dix dernières années est faite de sacrifices paysans.

Nécessité d'une vigoureuse politique agraire

Une *logique économique* nous commande de pousser tous nos efforts vers l'extension de l'agriculture, à cause de l'étendue et de la fertilité de notre domaine arable, et surtout parce que, malgré la rigueur de notre climat, nous sommes im-

munisés contre les fléaux de la sécheresse, de l'inondation, des insectes qui, à l'étranger ou dans les autres provinces de la Confédération, ajoutent tant d'insécurité aux aléas de la vie rurale. Une *logique sociale* nous impose aussi une vigoureuse politique agraire.

L'exode rural, accentué par la mévente des produits agricoles et, plus encore, par l'attrait fallacieux des villes et de leurs usines, cette désertion du sol ne pose pas uniquement un problème économique, celui de l'assistance-chômage, avec son corollaire inévitable, l'épuisement des caisses municipales; elle nous met en présence d'une démoralisation graduelle de la société. Pour l'Etat, ce déracinement est le plus inquiétant des problèmes. Un vaste mouvement colonisateur n'est-il pas en l'occurrence ce qui s'impose aux gouvernants? Nous ferons porter nos efforts sur cette oeuvre essentielle, et c'est pourquoi notre programme s'adresse d'abord aux agriculteurs, qui ont mérité au cours de la crise, par leur ténacité admirable, toute l'aide matérielle que l'Etat peut leur apporter, en tendant une main aussi secourable à la classe ouvrière.

Les relations entre le capital et le travail

Parler de législation ouvrière, mesdames, messieurs, c'est remettre sur le tapis le problème des relations entre le capital et le travail, deux éléments nécessaires à la production et, comme tels, destinés à se heurter si l'un, quel qu'il soit, songe à dominer l'autre. Le premier droit de l'ouvrier qui engage son travail dans une entreprise est de recevoir un salaire équitable. D'autre part, je n'hésite pas à dire que l'Etat, dont

"Je m'engage solennellement à instituer immédiatement une enquête royale dans tous les départements de l'administration provinciale. Cette enquête présidée par un ou plusieurs juges de la Cour Supérieure. Nous n'accusons personne, mais le procureur général en sait assez pour considérer que le peuple a le droit de savoir ce qui en est, et il le saura."

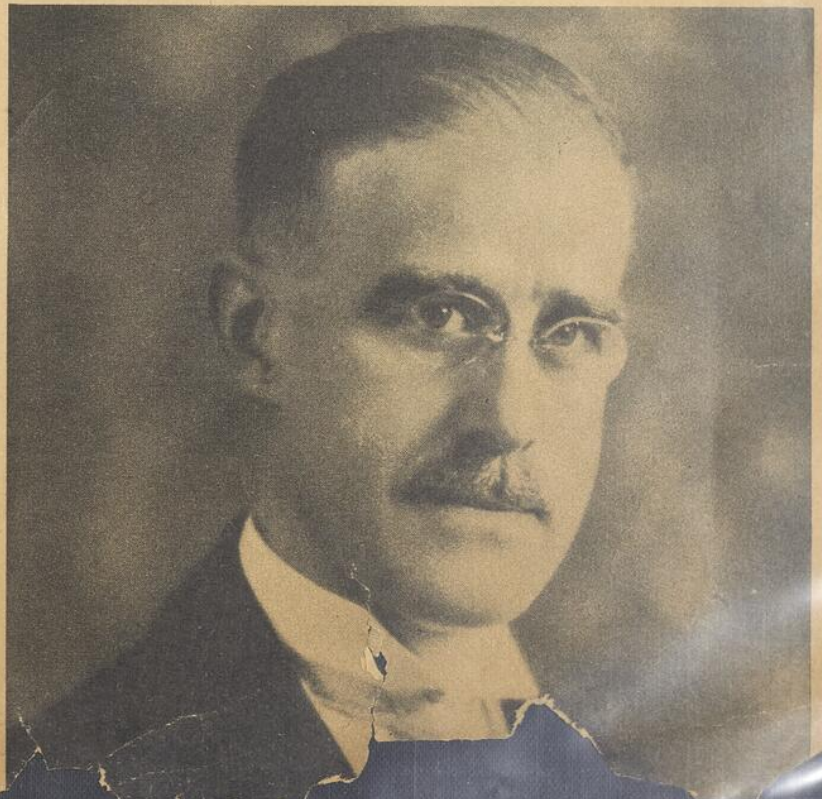
(M. Bertrand à Verchères.)

Dans le domaine social, Me Charles-Auguste Bertrand a débordé d'activité. A l'exemple de son père, jusqu'à sa mort l'un des directeurs généraux de la Société des Artisans Canadiens-Français, il passa par différents offices et de int finalement président de la succursale Brault de cette société nationale.

Choisi comme avocat-conseil de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, dans les années de début de ce grand mouvement d'action sociale dans le sens chrétien, il organisa ce groupement en corporation civile. Les membres du temps n'ont pas oublié la vibrante allocution dont il souleva ses auditeurs, en réponse à la santé de l'Eglise, aux journées sociales de Hull, en 1925.

Pendant cinq années consécutives il a tenu l'office de Grand Chevalier au Conseil Lafontaine, à Montréal, et il s'y fit tellement remarquer par son tact, son éloquence abondante et fine, qu'il se vit offrir tout à tour la charge d'Avocat d'Etat et de Député d'Etat. Il a, le premier dans la province, tenu cet office prépondérant pendant quatre années consécutives.

LE PROCUREUR GENERAL



LE PROGRAMME



Le ministre des Affaires Municipales et du Domaine

A l'Assemblée Législative, où il siège depuis près d'un quart de siècle, M. Bouchard a vite compté parmi les députés les plus marquants. Ardent libéral, patriote clairvoyant, mais indépendant d'esprit, il a eu à maintes reprises le courage de prôner des réformes jugées radicales pour l'époque, mais que son parti devait plus tard mettre en vigueur. On se rappelle ses luttes passionnées pour la refonte de la loi sur les accidents du travail, les amendements heureux qu'il a fait apporter à cette législation.

Vétéran de la politique, maire de Saint-Hyacinthe depuis près de vingt ans, député à l'Assemblée législative depuis 1912, président de la Chambre basse pendant cinq années, le nouveau ministre des Terres et Forêts est l'une des figures dominantes du monde politique québécois. Il a réussi à mener à bonne fin, la municipalisation de l'électricité dans un des centres industriels les plus prospères de la province. Saint-Hyacinthe est aujourd'hui l'une des villes où l'électricité se vend le meilleur marché. Homme d'affaires averti, administrateur habile, Damien Bouchard, reconnu par ses adversaires eux-mêmes comme un homme d'une parfaite intégrité, saura apporter dans la gestion des ressources naturelles de la province un esprit nouveau.

"Le parti libéral s'inspire plus que jamais d'un principe qui l'a toujours guidé: la protection de la masse populaire!"

(M. Bouchard à St-Hyacinthe.)

la justice doit s'étendre à tout le monde, doit aussi éviter autant que possible les ingérences inutiles dans les relations entre patrons et ouvriers. Dans l'ordre économique, la plus grande réforme qui s'impose à l'Etat est celle de la loi qui régit les sociétés de capitaux, non seulement pour la protection de la main-d'oeuvre, mais aussi pour la sécurité de l'épargne. Le capital anonyme, indispensable dans un pays qui n'a pas construit tout son outillage économique et d'ailleurs dans tout pays d'exportation qui subit la concurrence de l'étranger, le capital anonyme est assujéti dans notre province à une loi qui, par la force des choses, est devenue impuissante en certains cas à réprimer les abus.

Ouvrir de nouveaux horizons à l'agriculture, par une aide pécuniaire proportionnée à l'importance de cette industrie nationale et aux ressources du trésor: améliorer le sort de l'ouvrier en lui assurant du travail et une rémunération équitable; protéger l'épargne en réglementant

avec prudence les émissions de titres industriels ou miniers; préciser et compléter la loi sur les sociétés par actions: ces seules réformes constituent déjà tout un programme d'action économique-sociale. Nous voulons plus encore. La libération financière des municipalités, la survivance de l'Université de Montréal, foyer de notre culture supérieure: tous ces problèmes — et d'autres que notre manifeste mentionne ou résume — s'imposent à notre attention immédiate. Il en va de même de certaines réformes devenues essentielles à l'honnêteté des élections et sans lesquelles, en certains cas, le suffrage universel serait une expression dénuée de sens. Les journaux publieront en entier le manifeste que j'expose à l'instant et dont certains articles, à première vue, pourraient sembler imprécis. A tous, mais surtout à l'agriculteur et à l'ouvrier, dont le sort nous a d'abord préoccupés, je demande d'étudier notre programme et de nous aider généreusement à le mettre en oeuvre

Politique agraire

1 — Les cultivateurs établis dans les vieux centres ruraux auront droit à une prime de \$10 par acre, jusqu'à concurrence de 5 acres par an, pour l'épierrement, l'égouttement et la culture des terres rocailleuses qu'ils n'ont pas encore mises en valeur.

2 — Pour nous permettre d'uniformiser la production, d'alimenter notre marché avec plus de continuité et nous épargner les importations coûteuses de l'étranger, une prime de trois sous par livre sera établie sur le beurre et une prime d'un sou et demi sur le fromage, du 1er octobre au 1er mai de chaque année, afin de compenser le cultiva-

teur du coût plus élevé de la fabrication au cours de cette période.

3 — Nous stimulerons l'élevage des porcs propres à l'exportation en créant une prime sur la production de ces animaux. Du 1er novembre au 1er août de chaque année, le gouvernement versera à l'éleveur une prime de \$1.50 pour chacun de ses porcs classés dans la catégorie *select* et de \$1 pour chacun de ses porcs classés dans la catégorie *bacon*. Du 1er août au 1er novembre, ces primes seront respectivement de \$1 et de 75 sous. La continuité de la production dans ce domaine comme ailleurs est à la base de nos succès d'exportation et de la vigou-

DE M. GODBOUT

reuse campagne que nous entreprenons pour conquérir à l'agriculture québécoise les marchés extérieurs.

4 —De l'article qui précède, il découle que l'aménagement de porcheries modernes et conformes aux exigences de l'hygiène est une nécessité. Le gouvernement établira une prime sur la construction ou la réfection de porcheries spacieuses, c'est-à-dire qu'il paiera au minimum 25% du coût des travaux jusqu'à concurrence de \$100. par porcherie.

5 —Le gouvernement fera voter un crédit de \$2,500,000 pour intensifier, avec la coopération du gouvernement fédéral, la politique de drainage entreprise avec succès dans le passé et à laquelle le cultivateur s'est vivement intéressé.

6 —Nous stimulerons la culture de la betterave à sucre, soit en payant une prime à la production, soit en garantissant la mise de fonds nécessaire à la construction d'une raffinerie et à l'expansion rapide de cette industrie.

7 —Le chaulage étant nécessaire, nous contribuerons généreusement à l'installation de puissants postes de broyage où les cultivateurs s'approvisionneront à peu de frais. Nous aiderons à la construction de petits abattoirs locaux où l'éleveur pourra conduire son bétail sans frais élevés. Nous apporterons à combattre les maladies du bétail l'attention et les efforts qui ont guidé notre lutte contre la tuberculose.

8 —La petite industrie est au nombre de nos préoccupations les plus constantes. Un organisme ressortissant à l'Agriculture, à l'Industrie et Commerce et au Secréariat provincial, dirigera et stimulera au moyen d'octrois les petites industries régionales: ateliers de meubles rustiques, carderies, etc.

9 —Bien que notre agriculture doive rester foncièrement familiale, elle doit aussi produire pour l'exportation. Mon gouvernement instituera un Office des débouchés agricoles qui jouera un double rôle, de concert avec le département de l'Agriculture: (a) orienter la production; (b) organiser le placement des produits à l'étranger par l'entremise d'agents à Londres et à New-York. Nous voulons que le cultivateur québécois soit le premier à bénéficier d'une tendance universelle à l'abaissement des tarifs douaniers et que ses produits soient offerts, avant tous les autres, à la réouverture des marchés étrangers.

10 —Pour faciliter au cultivateur la classification et l'expédition de ses produits, nous contribuerons au coût d'aménagement de petits entrepôts coopératifs, en bordure des voies ferroviaires, où les produits seront assemblés et dirigés ensuite vers les grandes artères commerciales.

11 —Après avoir contribué, plus généreusement que dans le passé, au crédit agricole institué par Ottawa et l'avoir rendu accessible au cultivateur québécois, mon gouvernement établira un prêt d'accommodation ou d'exploitation dont le service sera offert aux Caisses populaires. Nous doublerons l'octroi que nous accordons à ces organismes pour l'inspection de leurs unités locales.

12 —Ruraliser notre peuple, c'est avant tout ruraliser l'enseignement qu'il reçoit. Durant la saison des vacances, nous inviterons les instituteurs des deux sexes à suivre des cours d'études spéciaux sur l'agriculture. Nous encouragerons tout particulièrement les personnes qui auront suivi avec succès ces cours de vacances et qui voudront se dévouer à répandre l'amour du sol.

"Il faut admettre qu'au point de vue social l'existence nombreuse et entreprenante de petits négociants est un élément nécessaire. Elle constitue une classe moyenne, une petite bourgeoisie. Le progrès est une sauvegarde contre la propagation des doctrines. C'est mon intention bien arrêtée de faire adopter des mesures à améliorer la situation du petit commerçant et particulièrement celle de l'épicier du coin".

(Wilfrid Gagnon, le 14 juillet 1930)

A la suite de ses études classiques, au cours desquelles il commença à manifester et à faire valoir ses talents de meneur et de chef, M. Wilfrid Gagnon fut parmi les rares de son temps et un des pionniers du genre à démontrer pratiquement qu'il y avait avantage, même pour des bacheliers de l'enseignement secondaire à s'écarter de la voie routinière des professions traditionnelles. Aussi, quand il aborda l'industrie de la chaussure, où son père s'était fait un nom et une fortune, il était prêt et tellement que, relativement jeune encore, il se sentit bientôt de taille à assumer une large part des responsabilités de l'entreprise et accepta la vice-présidence du conseil d'administration de la Maison Aird & Son, fondée et établie dans la division Saint-Jacques il y a trente-huit ans. C'est en 1922. Deux années plus tard, à la mort de son père, M. Gagnon prit en main l'entière direction de l'entreprise dont il est maintenant le président depuis douze ans.

Aujourd'hui, l'honorable Wilfrid Gagnon est le directeur propriétaire de deux importantes entreprises commerciales: la Maison Aird & Son Limited qu'il tient de son père et l'autre, la Maison Wilfrid Gagnon Limitée, fruit de sa personnelle initiative, toutes deux spécialisées dans la fabrication des chaussures et employant quelque 500 ouvriers et ouvrières, qui le considèrent non comme un maître mais comme un ami.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie





Le ministre du Travail, de la Chasse et de la Pêche

Bachelier ès arts, licencié en droit, avocat, élève des Universités Laval (Québec), d'Oxford (Angleterre) et de Grenoble (France), Conseil du Roi, député, publiciste, M. Edgar Rochette représente excellemment le type de dirigeant qu'on assigne à la Société canadienne. Fils de Pascal Rochette, marchand général, et d'Armeline Lapointe, tous deux de La Malbaie (Charlevoix), il naquit dans cette localité, le 28 avril 1890. Après avoir étudié à la petite école rurale et de là chez les F.F. Maristes de sa paroisse natale, de 1900 à 1904, il s'inscrivit au cours classique du séminaire de Chicoutimi, qu'il paracheva en 1911, avec le degré de bachelier ès arts "cum laude". Il étudia ensuite le droit à l'Université Laval de Québec (1911-1914) et obtint sa licence en droit "summa cum laude." Admis au barreau en juillet de la même année, il fut de plus titulaire de la bourse Rhodes pour l'Université Laval. Après un séjour de trois années (1914-1917) au collège de Pembroke de l'Université d'Oxford (Angleterre), il fit un stage d'étude à l'Université de Grenoble (France) à la Faculté de Droit, où il étudia l'économie politique et la législation financière.

"Les forces vives de la nation sont les ouvriers et les agriculteurs."

(Devise du cabinet Godbout.)

LE PROGRAMME

Politique de colonisation

- 1 —Un organisme indépendant, dont les membres seront recrutés parmi les hommes les plus intégrés et les plus compétents, dirigera le vaste mouvement colonisateur que nous voulons entreprendre.
- 2 —Nous affecterons à cette oeuvre un nouveau crédit de \$5,000,000.
- 3 —Il sera créé dans chaque comté une "réserve cantonale" pour les besoins du colon et du cultivateur.
- 4 —Pour agrandir la superficie de notre domaine cultivé, nous augmenterons de \$10 (qui est le montant actuel) à \$15 par acre les primes de défrichement et de labour, à raison de 5 acres par an et jusqu'à concurrence de 30 acres en culture pour le défrichement et de 20 acres pour le labour. Nous étendrons l'octroi de ce privilège aux agriculteurs établis sur des lots patentés. Les primes méritées par le travail devraient en effet, ici comme ailleurs, remplacer les allocations de chômage.

Politique sociale

- 1 —L'ouvrier que ne protège pas le contrat collectif de travail bénéficiera d'un salaire minimum fixé par la loi.
- 2 —Nous étendrons à tous les bûcherons, sans exception le salaire minimum que reçoivent les bûcherons employés sur le domaine public.
- 3 —L'accidenté aura le droit de choisir son médecin: les honoraires seront fixés avec le précieux concours du Collège des Médecins.
- 4 —Une allocation familiale de soutien sera versée à la veuve et à l'orphelin et, par surcroît, le gouvernement paiera l'instruction d'un enfant dans les familles nombreuses.
- 5 —La pension des institutrices en retraite sera rétablie à son ancien niveau, avec effet rétroactif jusqu'au moment de la réduction.
- 6 —Des travaux de secours remplaceront la charité d'Etat, qui est un pis-aller pour l'ouvrier canadien-français, dont la plus grande aspiration, et la plus légitime, est de gagner sa vie par la labeur.

Politique économique et financière

- 1 —Mon gouvernement fera pression auprès des services publics pour l'abaissement des tarifs d'électricité. Il recourra même à la concurrence d'Etat, par l'établissement d'une centrale qu'il pourra exploiter, après avoir épuisé tous les autres moyens d'arriver au but.
- 2 —Nous poursuivrons une vigoureuse politique d'électrification rurale, afin que les campagnes bénéficient à bon marché d'une ressource naturelle qui appartient à la nation.
- 3 —Pour la protection de l'épargne, nous remanierons, avec la collaboration nécessaire d'Ottawa, la loi sur les sociétés par actions et la loi sur les valeurs mobilières.
- 4 —Les municipalités en tutelle obtiendront le droit de convertir leur dette, si cette mesure est jugée nécessaire à l'assainissement de leurs finances et au maintien du crédit dont jouit la province sur le marché des capitaux.

DE M. GODBOUT

Politique administrative

1 —Une commission extraparlementaire, dont mon gouvernement suivra toutes les recommandations, ouvrira incessamment une enquête complète sur les divers services de l'administration provinciale.

2 —Nous interdrons le cumul des charges et des traitements dans l'administration provinciale et nous créerons un régime d'avancement au mérite.

3 —Les divers services de la statistique seront fondus en un seul Office de recherches économiques dont le rôle sera:

- a) De classer les établissements industriels et commerciaux;
- b) D'inventorier nos richesses naturelles;
- c) De fournir, sur demande, des renseignements à l'industrie et au commerce;
- d) De faire des recherches scientifiques.

Politique générale

1 —Nous abrogerons la loi Dillon.

2 —Nous rétablirons le bulletin de vote avec talon.

3 —Nous réglerons le problème de l'Université de Montréal.

4 —Nous simplifierons le régime administratif de la ville de Montréal.

5 —Nous verrons à ce que les membres du cabinet ne soient pas administrateurs d'une société qui entretient des relations d'affaires avec le gouvernement provincial.

6 —En matière de pêche maritime, nous venons de conclure avec Ottawa une entente qui amende l'accord de 1922 et assure une col-

laboration étroite entre les deux gouvernements. Le gouvernement fédéral créera notamment dans notre province une station biologique et une école de pêcherie de langue française. Enfin, les régions de pêche bénéficieront comme les autres des travaux de chômage que nous entreprendrons en vertu de notre plan de Travail.

7 —En matière de chasse et de pêche sportive, mon gouvernement rendra plus accessible à tous les régions giboyeuses et les cours d'eau poissonneux de la province. Certains lacs affermés à des clubs de pêche seront réintégrés dans le domaine public.

Pour la jeunesse

Dans ce résumé, mesdames, messieurs, dont j'ai dit plus haut l'imperfection inévitable, j'aurais voulu qu'une grande force, la jeunesse de ma province, trouvât une réponse précise à ses aspirations. Nous voulons secourir la jeunesse par l'orientation professionnelle, avec la collaboration indispensable des maîtres de l'enseignement, religieux et laïcs,

qui ont dépensé tant d'efforts pour aguerrir les générations nouvelles et les former à leur rôle. Peut-être les ressources de la province, jointes au dévouement des éducateurs, nous permettront-elles de réaliser à brève échéance un projet que nous avons formé pour trouver à la jeunesse des débouchés sur le marché

"Il faut aider le cultivateur, le rendre prospère. En rétablissant son pouvoir d'achat, les villes redeviendront prospères. Tout le programme de M. Godbout est fondé sur ce principe."

(M. Bastien à St-Gabriel de Brandon, le 19 juillet 1936)

L'hon. Cléophas Bastien, ministre sans portefeuille dans le cabinet Godbout, représente dans le gouvernement l'élément ouvrier de Montréal et, naturellement, la classe agricole de son comté de Berthier où il vient de remporter un triomphe significatif. C'est un travailleur consciencieux, dévoué à ses commettants, et son agressivité courtoise dans les débats parlementaires l'a tout de suite fait remarquer. Ce vaillant lieutenant du premier ministre est une acquisition heureuse, et les électeurs de Berthier honoreront de leur confiance, le 17 août, celui qui les a si bien défendus et représentés à la Chambre provinciale.

MINISTRE SANS PORTEFEUILLE



"M. Adélarde Godbout, technicien agricole, s'est surtout occupé de préparer un programme de restauration rurale d'une grande hardiesse, compte tenu de l'attitude passée du gouvernement libéral. Il distribue primes et encouragements pratiques tout aussi bien au cultivateur établi de longue date qu'au colon en train de se tailler un domaine dans les terres neuves. Nous relevons dans cette partie du programme libéral plusieurs recommandations que notre journal a faites depuis nombre d'années. Ce programme constituera un facteur avec lequel les adversaires devront compter pendant la campagne électorale."

(Le Droit)

... "Quel que soit le groupe vainqueur, le 17 août, la politique marquera un progrès notable sur l'ancienne, à plusieurs points de vue. Nous admirons les hommes publics assez courageux pour remonter tous les courants d'intérêts et de préjugés qui poussent depuis longtemps la politique vers les abîmes."

(L'Action Catholique du 8 juillet)

"Il (le programme de M. Godbout) est évidemment le résultat d'une discussion complète entre lui-même et ses collègues et il atteste la compréhension des besoins de ceux qui forment l'élément productif de la province.

On peut le considérer comme un programme pour les masses plutôt que pour les classes.

On peut dire sans erreur que le programme atteste la perception des besoins du peuple. Il renferme plusieurs des réformes réclamées depuis plus d'un quart de siècle par le travail organisé. Ce qu'il contient à l'égard du bien-être du cultivateur, peut difficilement être amélioré ou augmenté.

C'est le programme le plus hardi et le plus constructif soumis par un premier ministre depuis la Confédération. Il devrait recueillir beaucoup de faveur.

(Le Monde Ouvrier)

CE QUE LA P

"Apparemment, M. selon le procédé des

"M. Godbout... du cultivateur plus la rue St-Jacques.

— LA DIGNITE DE

"Quelles que soient ques, l'électeur Québec, au courant M. GODBOUT, ne le premier ministre, suggestions de ses vant lui-même une at leur voir adopter, s'é niveau de la politique

RESSE EN DIT

Duplessis a prospéré
méchants.»

(Le New York Times.)

recherche l'appui
tôt que l'aide de

(Le London Advertiser)

M. GODBOUT

ses opinions politi-
de la province de
du programme de
contestera pas que
prêt à accueillir les
versaires et conser-
titude qu'il voudrait
force de rehausser le
e provinciale.»

(La Montreal Gazette du 21 juillet 1936.)

"M. Duplessis s'applique à éviter l'emploi de
mots "parti conservateur." Il sait que ce n'est pas
populaire dans le Québec. Il essaie d'éviter les
relations officielles avec les conservateurs fédéraux,
surtout à cause du fait que M. Bennett s'est opposé
au bilinguisme monétaire. Mais il est vulnérable
sur ce point. Il a la coopération active des princi-
paux partisans de M. Bennett dans Québec. Une
des raisons pour lesquelles M. Gouin s'est détaché
de M. Duplessis, c'est que celui-ci cherchait à
ressusciter le vieux parti tory."

(La Winnipeg Free Press)

"C'est un programme constructif qui servira de cadre à
l'établissement d'un ordre nouveau. Il apporte dans ce qui
est du ressort de l'Etat les réformes nécessaires pour non
seulement guérir les maux actuels, mais également prévenir
leur retour. En cela, il offre un contraste frappant avec le
programme uniquement destructeur des bleus qui cherchent en
vain à se camoufler sous le nom de "nationaux". Ces gens-là
parlent de tout renverser. Mais ils ne soufflent pas un mot
de ce qu'ils bâtiraient sur les ruines. Silence significatif
devant lequel on se demande avec raison s'ils ont en vue un
autre but que la réalisation d'ambitions personnelles."

(Le Canada du 6 juillet 1936.)

"La province a actuellement à sa tête, pour la première
fois depuis la Confédération, un agriculteur professionnel.
On admettra partout que notre nouveau premier ministre
est éminemment qualifié pour régénérer l'agriculture. M.
Godbout sait la formule qui permettra à nos fermiers de
rester sur leur bien, d'y faire leur vie et celle des leurs.
L'exode rural cessera. Du même coup, le nombre de nos
chômeurs venant toujours des campagnes ira en diminuant.
Le fardeau si lourd des municipalités en sera allégé d'autant."

(Le Bulletin des Agriculteurs)



MINISTRE SANS PORTEFEUILLE

En la personne de M. Frank-L. Connors, comme ministre sans portefeuille dans le cabinet Godbout, le province vient de s'attacher un serviteur d'un rare mérite, un homme qui réunit les plus belles qualités de l'homme d'affaires probe et qui est à la fois un gage de civisme, de culture générale, de distinction personnelle et de haute moralité publique.

L'hon. M. Connors a été élu pour la première fois au Parlement provincial aux élections générales du 25 novembre 1935 contre trois adversaires sur qui il remporta la victoire haut la main. Il est propriétaire des pharmacies McGale's Pharmacy et Wellington Medical Hall, toutes deux établies dans la division Sainte-Anne.

Ce précieux serviteur que la province vient de s'attacher, Montréal veillera sûrement à ce que la province le conserve.

*"Un vote pour M. Godbout est un placement;
un vote pour les conservateurs est un coup de dés."*

(M. Frank Connors.)

LE PROGRAMME

du travail. Mais cette oeuvre immense, messieurs, mon gouvernement ne saurait l'accomplir sans la coopération et la bonne volonté des industriels, des commerçants, de tous ceux qui, dans notre vie économique, détiennent les leviers de commande. Pour la jeunesse angoissée et courageuse, je m'adresse ce soir, comme chef de gouvernement, avec l'autorité que me confère ma mission de dirigeant, je m'adresse au patron et le supplie d'agrandir ses cadres, s'il le peut, pour faire de la place aux parchemins sans emploi. La jeunesse, nous l'avons introduite dans le gouvernement, où elle avait le droit strict d'être représentée, d'abord en offrant des portefeuilles à des hommes jeunes, mais surtout en ouvrant nos délibérations aux idées nouvelles, qui sont les idées de la jeunesse. Il n'était pas question naguère de classer la jeunesse dans un ordre différent de celui où évoluait ses aînés, mais je n'ai pas grand mérite à constater que la jeunesse d'aujourd'hui, grandie dans une période exceptionnelle, est un phénomène social dont le passé n'offre pas d'exemple.

Plusieurs de nos projets n'ont pas trouvé de place dans notre manifeste; nous avons la ferme intention de les réaliser quand nous nous serons mis à l'oeuvre. Programme essentiellement agricole, dites-vous, et c'est vrai. Je crois pouvoir affirmer que jamais un gouvernement ne s'est penché sur l'agriculture avec tant de sollicitude, et c'est que l'agriculture, je le répète, est le pivot de notre vie nationale. Dans ce métier d'hommes du sol où nous avons toujours excellé, nous sommes certains de ne pas dévier de notre mission. La vigoureuse politique agraire que nous proposons ralliera tous les cultivateurs attentifs à leur pro-

pre intérêt et soucieux du progrès de leur profession. Mon gouvernement veut une agriculture saine et prospère, parce qu'il veut des villes prospères, une province dont la vie économique soit bien équilibrée.

L'équilibre démographique entre la ville et la campagne

Entre les classes de notre société, il existe une solidarité si étroite que rien ne frappe l'une qui ne se répercute sur les autres. Maintenir entre la ville et la campagne l'équilibre démographique, l'équilibre social, l'équilibre économique, ne serait-ce pas résoudre tous les problèmes de l'heure présente et régler le sort de notre petit peuple? Ranimmer l'agriculture, par la colonisation des terres neuves et le repeuplement des vieilles régions désertées, ne serait-ce pas résoudre les difficultés innombrables où se débattent nos gouvernements municipaux, contraints de secourir une armée de chômeurs ruraux que la crise économique a poussés vers les villes? Ne serait-ce pas clarifier le marché du travail et y faire de la place pour l'ouvrier industriel? Ne serait-ce pas surtout protéger notre société contre les maux qui naissent du désœuvrement? Ces préoccupations nous ont indiqué la route à suivre. A travers la paysannerie, nous atteignons le travail industriel et, par l'une et l'autre, nous nous adressons à la classe des employeurs. Restaurer l'agriculture pour restaurer toute notre vie économique: c'est le fond même de notre politique. Je sais trop le bon sens et la santé intellectuelle du terrien pour redouter un seul instant qu'il se laisse détourner de ce programme et me soupçonne d'avoir accepté une charge lourde

DE M. GODBOUT

dans la vie publique pour servir une autre cause que celle de ma province. Mes collègues exposeront à tour de rôle à la radio la politique qu'ils suivront dans leurs départements respectifs et dont notre manifeste donne un aperçu forcément incomplet. Je me promets moi-même de vous parler un autre soir de notre politique dans les domaines connexes de l'agriculture et de la colonisation. Je voudrais en attendant expliquer pourquoi nous avons décidé d'accroître notre aide pécuniaire au colon et à l'agriculteur. Pour assurer le succès du colon, que son enthousiasme dirige vers la conquête des terres neuves, il faut que l'Etat l'établisse sur un domaine fertile et lui assure la subsistance au cours de la période d'établissement. Or, sur les terres neuves, le foin et les légumes viennent mal avant la troisième ou la quatrième année de l'établissement, de sorte que le gouvernement doit aider le colon, soit en lui payant des primes de défrichement et de labour, soit en l'employant à la construction des routes. La première année, il se construit une habitation et s'achète quelques instruments aratoires; une dépense à peu près égale s'impose l'année suivante pour la nourriture, l'habillement et l'achat de quelques animaux. Il faut avoir éprouvé les viscissitudes de la vie rurale, la dureté du travail des champs, pour admirer le courage de l'homme qui, d'arrache-pied, se taille un

domaine dans la rocaille ou la forêt et ne se croise les bras qu'il ne contemple, de sa maison solide et carrée comme lui, le fruit de son labeur quotidien. Cet homme bien né, mon gouvernement a le devoir de lui prêter main-forte, parce que, dans son coin de terre, il accomplit une oeuvre nationale

Nous voulons une campagne électorale propre

Au cours des semaines qui précéderont le scrutin, nous continuerons d'exposer notre programme avec la même sénérité, et je puis vous assurer, mesdames, messieurs, que rien au monde ne nous fera dévier de cette oeuvre constructive. Nous ne voulons pas seulement une élection honnête; nous voulons une campagne électorale limitée à la discussion franche et nette des idées, une campagne électorale d'où nous sortirons aussi propres que nous y sommes entrés. Je ne ferai pas allusion à l'intempérance verbale dont certains hommes, qui ne sont pas des nôtres, ont fait preuve dans le passé. Pour ce qui est de moi, simple chef de gouvernement, je suis bardé depuis longtemps contre les injures personnelles et je reste trop profondément attaché à l'oeuvre politique et sociale dont la Providence a voulu que je sois l'artisan pour m'égarer dans les discussions inutiles.

"Je ferai observer que le parti communiste, dans un pamphlet distribué à Montréal, salue l'oeuvre politique de l'Union nationale "comme un premier pas dans la voie d'une action progressive."

"Quoi de plus attristant, mesdames et messieurs, que cette rencontre de deux idées qui se veulent opposées, de deux programmes qui se disent hostiles, mais dont l'un s'est mis aveuglément au service de l'autre!"

(M. Gervais à la radio, le 21 juillet 1936.)

L'hon. Césaire Gervais, C.R., pratique le droit à Sherbrooke depuis 1922. Il fit toutes ses études au Séminaire Saint-Charles-Borromée à Sherbrooke, et sortit de cette institution porteur du titre de Bachelier ès arts. Il étudia ensuite le droit à l'Université Laval de Québec où, en 1921, il fut élu président des étudiants en droit et fonda, avec d'autres, la Fédération universitaire. Après avoir décroché son titre de licencié en droit de cette université, il passa avec succès son examen devant le barreau de la Province, en 1922, et s'établit à Sherbrooke où il ne tarda pas à se faire une clientèle nombreuse et à se tailler une enviable réputation de criminaliste et d'avocat éminent. De fait, il eut à défendre maintes causes de meurtres, dont la plus retentissante et la plus récente est celle de Béatrice Chapdelaine, laquelle se termina par l'acquiescement de celle-ci. L'hon. M. Gervais occupa aussi dans nombre de causes importantes dont plusieurs furent portées jusqu'en Cour Suprême.

Le Ministre des Travaux Publics et des Mines





LE TRÉSORIER PROVINCIAL

Une vieille famille montréalaise fournit pour la deuxième fois, dans la personne de M. McDougall, un ministre au gouvernement de Québec. Lorsque la guerre éclata, Stuart McDougall se joignit au fameux bataillon canadien d'infanterie légère, le "Princess Patricia." C'était en juin 1915. Il servit avec distinction jusqu'à la signature de l'armistice et, en 1918, il revint au Canada en qualité de major. L'année suivante, il se remit à la pratique du droit. Il s'est spécialisé dans l'étude du droit minier. Homme d'affaires averti, M. McDougall était tout désigné aux fonctions de Trésorier provincial.

"Je viserai d'abord à l'équilibre du budget. Une vigoureuse politique de centralisation nous permettra de comprimer les dépenses et de réaliser notre programme sans aggraver l'impôt".

(M. McDougall à la radio, juillet 1936).

LE PROGRAMME DE M. GODBOUT

Je ne permettrai jamais cependant qu'on insulte mon père—comme cela s'est vu récemment—et qu'en le traitant avec dédain de simple maquignon, on englobe dans un même mépris toute la profession agricole, profession obscure mais honorable, à laquelle il est resté si profondément attaché; je ne permettrai pas qu'un adversaire politique avilisse ce qui m'est cher en croyant par ce moyen m'atteindre plus aisément. Dans les villes, où les excès sont plus redoutables que dans les campagnes, nous comptons pour assu-

rer la dignité de la lutte électorale et l'honnêteté du scrutin sur la collaboration de la jeunesse, qui a dans ses rangs la plupart des chefs de file et qui exerce une influence croissante sur les courants d'idées.

J'ai la certitude que nos efforts pour construire une province nouvelle, appuyée sur une paysannerie libre et prospère, ne seront pas ensevelis sous des préoccupations secondaires, car nous ne sommes pas entrés dans la lutte pour nous-mêmes, mes chers amis, mais pour vous.

Politique de voirie

1. Parachèvement dans la province de Québec de la route transcontinentale, en coopération avec le gouvernement fédéral.

2. Réfection des abords des villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull et autres.

3. Chemins permanents et abat-poussière dont l'urgence est reconnue si nous voulons conserver le tourisme.

4. Augmentation des octrois de 50% pour la construction de chemins municipaux.

5. De concert avec les travaux de chômage, construction d'une auto-

strade entre Montréal et Québec, par voie de St-Hyacinthe et de Drummondville. Ce projet n'affectant en rien la politique générale de voirie.

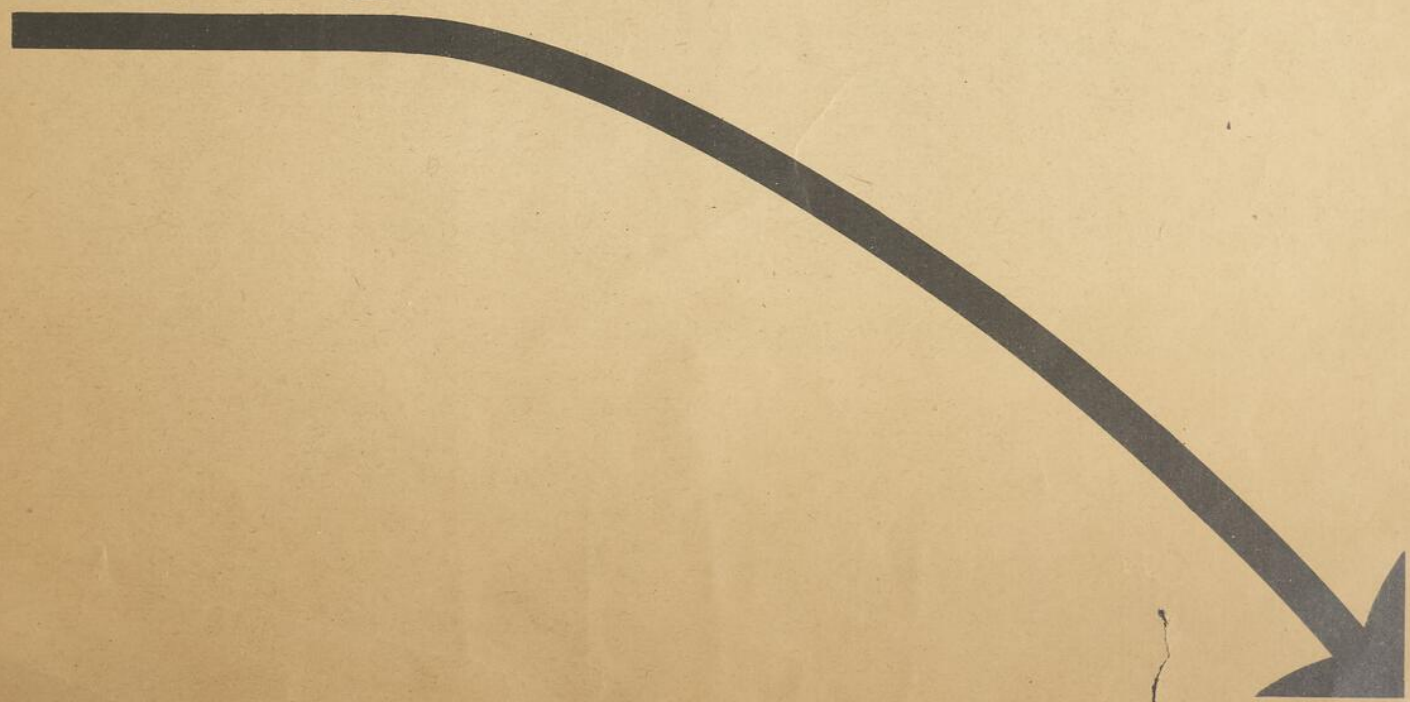
Notre politique de voirie doit s'adapter aux besoins de la population actuelle. Ce doit être une politique vingtième siècle et qui suive le rythme accéléré du trafic qui double tous les cinq ans.

De plus, cette politique doit être conçue en fonction du besoin qu'ont les cultivateurs d'être rapprochés des marchés où ils écoulent leurs produits.

Comparez...

VOTRE PROGRAMME

AVEC



LE PROGRAMME

- DES PROMESSES VAGUES. _____
 - DES ENGAGEMENTS CONTENUS
DANS LE MANIFESTE DE _____
M. GODBOUT. _____
 - DES INVECTIVES. _____
 - DES MENACES. _____
-

ASSUREZ L'AVEN
VOTEZ



CONSERVATEUR

JL
255
A55A93

1956

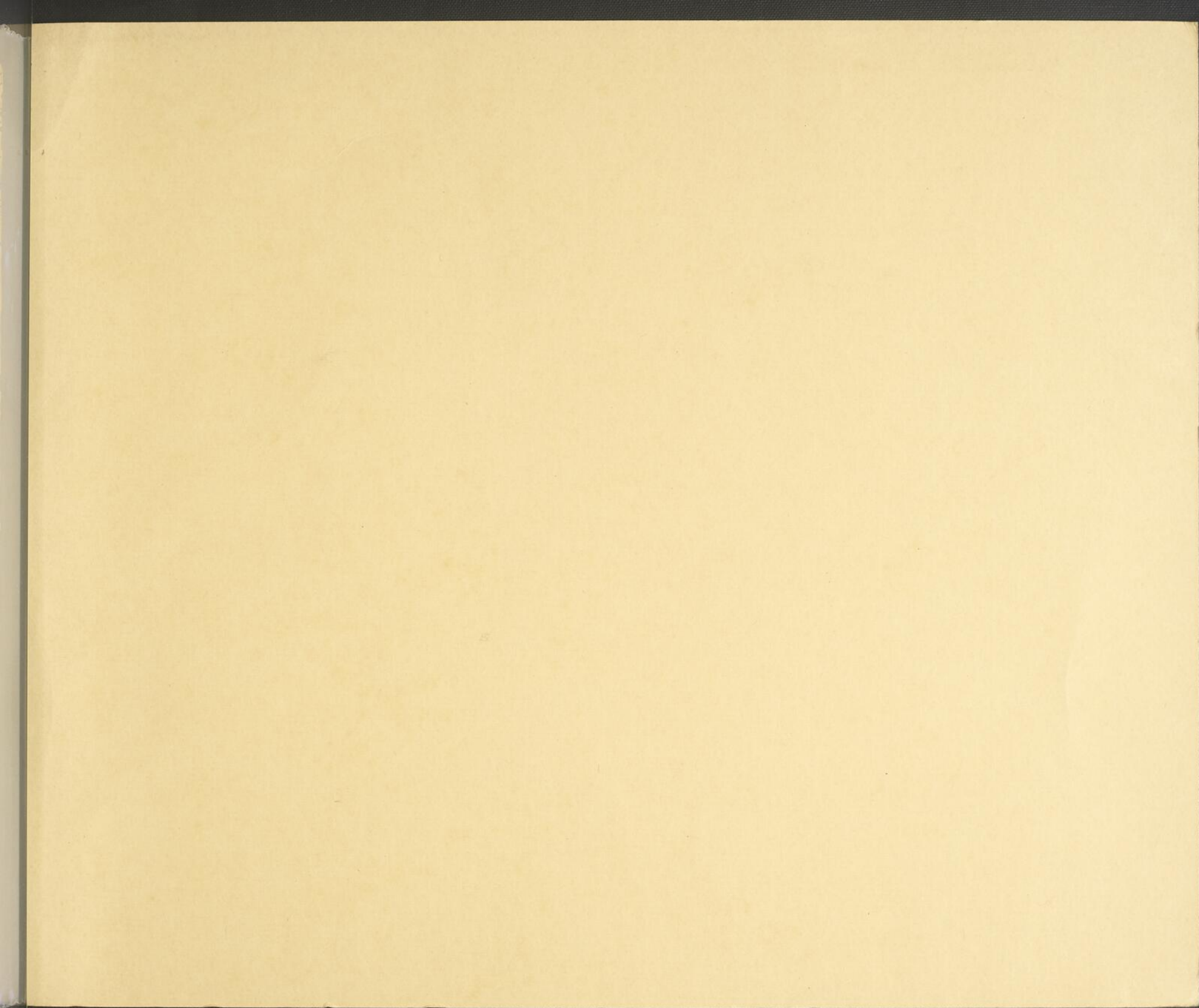
**R DE LA PROVINCE:
LIBÉRAL**



Ouvriers de la ville et du sol **UNISSONS- NOUS**



par LE COMITÉ CENTRAL LIBÉRAL, 10, rue St-Jacques ouest, Montréal
par L'Imprimerie et la Lithographie Canadienne, Limitée



B N Q



C 000 198 006